



Pension de reversion éducation nationale

Par **jodel**, le **15/02/2008** à **14:21**

Bonjour, existe-t-il un délai pour faire la demande à l'éducation nationale d'une pension de reversion de mon épouse décédée en mai 1990. J'ai fait cette demande à l'âge de ma retraite au mois de juillet 2007 comme le rectorat me l'avait indiqué à cette époque. Maintenant voici la réponse du service des pensions me dit: En ce qui vous concerne, votre pension a été concédée par arrêté du 15 Octobre 1990, soit depuis plus d'un an. Il n'est pas possible de donner suite à votre demande suivant la loi 2003-775 du 21/08/2003 entrée en vigueur le 01/01/2004 article L.55. Je vois pas dans cet article la réponse à ma question. Si une personne pouvait me venir en aide cela serait gentil. Ma petite retraite me permettant de survivre tout juste je prends cette nouvelle, comme une deuxième injustice. Merci de votre aide. Joël